

CONSEIL MUNICIPAL 15 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de CONDE SUR IFS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DECLERK, Maire et de Monsieur QUILLET au moment du vote du compte administratif.

Présents : M. QUILLET Jean Pierre, Mme BAZIRET Maryvonne, M. HAUGUEL Olivier, M. DAVID Olivier, M. GOUPIL Vincent, Mme BOUDIN Sandrine, M. HAIRAULT Ludovic

Absents excusés : M. TARIN Rémy (excusé).

Secrétaire de séance : M. Olivier HAUGUEL

Date de convocation : 10 mars 2023.

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine des collectivités

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est dans l'intérêt la commune de Condé sur IFS d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDEC ENERGIE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de le conseil municipal après en avoir délibéré :

Décide l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés, pour :

- La fourniture et acheminement d'électricité et services associés
- La fourniture et acheminement d'électricité pour les installations d'éclairage public,

Décide d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,

Autorise le SDEC ENERGIE en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

S'engage à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont « Condé sur IFS » est partie prenante,

Décide à régler la participation financière prévue par l'acte constitutif.

Autorise Monsieur le Maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées.

Donne mandat au coordinateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte de gestion et le compte administratif ont été pointés et sont identiques.

Monsieur le Maire présente le compte administratif aux conseillers sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre QUILLET.

COMMUNE :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 293 761.34 euros

Recettes : 320 481.26 euros

Résultat : 26 719.92 euros

Résultat cumulé : 269 737.97 euros

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 14 274.32 euros

Recettes : 6 773.90 euros

Résultat : - 7 500.42 euros

Résultat cumulé : 70 580.63 euros

Résultat global fonctionnement + investissement = + 340 318.60 euros

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif 2022.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le versement des subventions suivantes :

Comité des fêtes de Condé sur Iffs : 150 euros

Association des parents d'élèves du groupe scolaire Val Laizon : 150 euros

Association communale de chasse condéenne : 150 euros

Les boucles du Laizon : 150 euros

L'atelier des p'tites mains : 500 euros

Union sportive Magny Condé : 500 euros

A.D.M.R. de Saint Sylvain : 400 euros

Soit un total de 2 000 euros de subventions à inscrire sur le budget primitif 2023.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 47.49 %
- Taxe foncière (non bâti) : 31.57 %
- Taxe d'habitation : 12.50 %
- CFE : 10 %

BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes :

COMMUNE :

FONCTIONNEMENT : 589 524.33 euros

INVESTISSEMENT : 149 078.63 euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le budget primitif 2023.